Enfance et jeunesse
LE TEMPS SCOLAIRE ET PÉRISCOLAIRE

L'épanouissement des enfants au sein des écoles, comme dans les structures périscolaires, fait partie des priorités de la ville. Être jeune à Beaufort-en-Anjou, c'est pouvoir apprendre, découvrir, se construire et grandir dans la ville selon ses besoins et ses envies.

À Beaufort-en-Anjou, les élevés ont classe, 4 jours par semaine, avec une journée du mercredi destinée aux activités de loisirs et de découvertes.
Les enfants des écoles maternelles et élémentaires publiques ont classe les lundi, mardi, jeudi et vendredi de 8h30 à 12h et de 13h45 à 16h15.

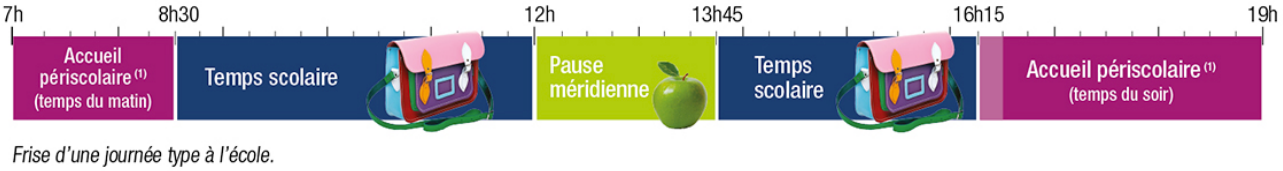

Frise d'une journée type à l'école.

Retrouvez les informations pour mieux comprendre la semaine à 4 jours à Beaufort-en-Anjou *(démarche engagée, travail en concertation, résultats des enquêtes...)* : cliquez ici.

Trois structures, deux publiques et une privée, constituent l'offre scolaire maternelle et élémentaire de la ville de Beaufort-en-Anjou.

Le Groupe scolaire de la Vallée
19-21, route de la Vallée
Beaufort-en-Vallée
49250 Beaufort-en-Anjou
02 41 57 27 51 – ce.0490325m@ac-nantes.fr

L'École du château
Place du Château
Beaufort-en-Vallée
49250 Beaufort-en-Anjou

Primaire : 02 41 57 25 01 – ce.0490324l@ac-nantes.fr

L'école privée de la Source-Eau vive
Impasse de la Tête Noire
Beaufort-en-Vallée
49250 Beaufort-en-Anjou
Maternelle et élémentaire : 02 41 57 46 29 – beaufort.lasourceauvive@ec49.fr

Les années de collège sont une étape importante du parcours éducatif des jeunes et l'orientation est au cœur de cette période scolaire.
Le collège public Molière permet la poursuite de la scolarité sur le territoire.

Collège Molière
Rue de la Tannerie
Beaufort-en-Vallée
49250 Beaufort-en-Anjou
02 41 45 98 50 – college.moliere@ac-nantes.fr
En savoir plus : cliquez ici

Vous souhaitez inscrire votre enfant dans l'une des deux écoles publiques de la ville, vous pouvez d'ores-et-déjà procéder à son inscription.
Cette démarche se fait sur simple demande, **par mail à affaires-scolaires@beaufortenanjou.fr.**
À réception de votre courriel, un agent du service des affaires scolaires vous contactera.
Pour toutes vos questions n'hésitez pas à contacter le 02 41 79 74 17.

Différents justificatifs vous seront demandés :
– le livret de famille,
– le carnet de santé (vaccinations),
– les attestations d'assurances : responsabilité civile et individuelle accident de l'enfant,
– un justificatif de domicile datant de moins de 3 mois (facture d'électricité, quittance de loyer…).
– un justificatif CAF ou MSA avec le numéro d'allocataire et le quotient familial.

La cantine à 1€.
L'État a mis en place une tarification sociale dans les cantines scolaires afin de permettre aux

enfants issus des familles les plus modestes de bénéficier de repas à un tarif n'excédant pas 1 €. Dans ce cadre, la Ville de Beaufort-en-Anjou a signé une convention avec l'État afin d'adhérer à ce dispositif de soutien.
En savoir plus : cliquez ici.

Pour l'école privée, les inscriptions se font directement auprès de l'établissement concerné au 02 41 57 46 29.

Dès 7h, les accueils périscolaires sont en place pour accueillir vos enfants. Le moment de prendre le temps de démarrer la journée en douceur. Lectures, jeux calmes, dessins et travaux manuels sont au programme.
Dix minutes avant l'heure de début de la classe, les portes des écoles s'ouvrent. Le relais est pris par les enseignants.
À 16h15, c'est la fin de l'école, les enfants rejoignent l'accueil périscolaire. Des activités variées leur sont proposées.
A 19h, fermeture des portes, tout le monde retrouve sa maison… jusqu'au prochain jour de classe.

Attention ! Lorsque les parents retirent leurs enfants au-delà de 19h, le service sera facturé pour chaque quart d'heure commencé à son coût réel quel que soit le nombre d'enfants d'une même famille, soit :
– premier 1/4 h de dépassement : 6€
– deuxième 1/4 h de dépassement : 7 €
– troisième 1/4 h de dépassement : 8 €
– quatrième 1/4 h de dépassement : 9 €
– 1/4 h au-delà de 20h : 15 €

Inscriptions et renseignements au service scolaire 02 41 79 74 17.

Pause méridienne et restauration scolaire.
Une ambiance apaisée, des enfants qui mangent à leur rythme, des agents toujours disponibles pour se consacrer à l'accompagnement et à l'éducation du goût. « Trop bien ! ».
> Consultez les menus sur Clic et miam : cliquez ici

Créer votre compte, puis votre profil et renseignez le code établissement correspondant à la structure fréquentée.
-Restaurant scolaire du Château : BCHATEAU
-Restaurant scolaire de la Vallée : BVALLEE

-Restaurant scolaire Boussard : BBOUSSARD.

L'étude.
L'étude n'est pas systématique mais seulement sur demande des parents. Elle est réservée aux élèves du CE1 au CM2. Les familles avertissent les enseignants de la présence de leur enfant à ce temps. Il permet aux élèves de faire leur travail personnel dans le calme mais n'est pas à confondre avec l'aide aux devoirs. Il s'organise de 16h30 à 17h15 sous l'encadrement des agents communaux.

Pour en savoir plus, consultez le portail citoyen de la ville : cliquez ici
Le saviez-vous ? En plus des informations pratiques (contacts, ...), le portail citoyen vous permet également de modifier une réservation.

LE « PLAN MERCREDI ».
Opérationnel depuis 2021, il propose aux jeunes :

Un accueil de loisirs pour les 3-11 ans, situé à Beaufort-en-Anjou : l'équipe pédagogique laisse l'enfant choisir son projet ou son animation.
Il est proposé le mercredi dès 9h (avec un accueil péricentre dès 7h). Pour offrir plus de souplesse et être au plus proche des infrastructures adaptées : cinéma, bibliothèque, musée, infrastructures sportives... , l'accueil de loisirs se fait sur la commune de Beaufort-en-Anjou.
Une souplesse d'inscription est proposée aux familles. Les enfants pourront-être accueillis : en journée complète, le matin avec ou sans repas, l'après-midi sans repas.
> Inscriptions via le Portail citoyen depuis votre espace personne. Il vous faudra vos identifiants, attribués par le service, pour votre première connexion.
> Informations, dates des inscriptions, contacts..., via le Portail citoyen *(rubrique Activités/Accueil de loisirs du mercredi)* : cliquez ici



Le « Cap découverte » pour les 6-11 ans : l'équipe pédagogique propose aux jeunes des activités diversifiées.
Une nouvelle offre complémentaire aux accueils de loisirs a été travaillée afin de permettre aux jeunes d'accéder à une large palette d'activités qui relèveront de thématiques multiples : culturelles, artistiques, manuelles, environnementales, numériques, citoyennes et sportives.

Un créneau de 3h au choix le matin sur deux thématiques : Sport-civisme-santé / Arts-culture-scientifique.
Les inscriptions se font au semestre pour permettre une progression pédagogique du programme.
> Inscriptions via le Portail citoyen depuis votre espace personne. Il vous faudra vos identifiants, attribués par le service, pour votre première connexion.
> Informations, dates des inscriptions, contacts…, via le Portail citoyen *(rubrique Activités/Cap découverte)* : cliquez ici

Vous avez des questions ou vous souhaitez effectuer une première inscription, contactez le service « *Enfance, jeunesse, écoles* » au :
> Pour le scolaire : 02 41 79 74 17.
> Pour l'accueil de loisirs : 06 77 75 24 61 ou 06 47 61 06 66.
> Pour le Cap découverte : 06 87 18 52 05.

En 2020, après 6 années scolaires à 4,5 jours, les élus de Beaufort-en-Anjou ont souhaité dresser un bilan des rythmes éducatifs et ainsi permettre d'étudier les temps de l'enfant dans leurs globalités, sur une semaine complète, temps scolaire et extra-scolaire compris. En décembre, **une grande consultation auprès des acteurs éducatifs du territoire a été lancée**, au moyen de 5 questionnaires ciblés. Parents, enfants, enseignants, associations, agents municipaux de la commune en charge de l'organisation et de l'accueil des jeunes ont été invités à s'exprimer.
Objectif : recueillir les avis autour d'un sujet central « le bien-être de l'enfant ».
Enquête, un taux de participation élevé.
L'enquête a rencontré un fort succès avec un taux de participation important. Vous pouvez découvrir le détail dans le schéma représenté ci-contre. **Son analyse complète a permis, au premier trimestre 2021, d'enclencher une nouvelle phase de concertation** avec les représentants des parents d'élève, les directeurs d'écoles, les enseignants représentants, l'éducation nationale et les élus de la commission « Enfance, jeunesse et Familles » de la ville de Beaufort-en-Anjou.
Le résultat de l'enquête a fait ressortir 4 informations majeures :
1- Une durée de la matinée de la classe et de la pause méridienne qui conviennent.
2- Des après-midi de classe trop courts.
3- Un temps libre qui n'est pas un temps éducatif et qui ne favorise pas le bien-être de tous les enfants.
4- Une organisation des temps d'activités périscolaires (TAP) qui ne peut pas répondre aux attentes de la réforme : accès pour tous et qualité éducative.
Au regard du résultat et confronté aux difficultés persistantes de la collectivité dans la mise en œuvre de cette réforme des temps périscolaires sur un temps court de 15h30 à 16h30, **le maire a soumis au vote du conseil municipal d'avril une demande de dérogation pour un retour de la semaine scolaire à 4 jours de classe, avec un allongement des cours l'après-midi.**
Cette décision, validée par le directeur de l'académie de l'éducation nationale, permettra aux enfants scolarisés dans les écoles publiques élémentaires et maternelles de Beaufort-en-Anjou de

bénéficier, dès la rentrée de septembre 2021-2022, d'activités diverses le mercredi sur une journée complète.
En septembre 2021, les écoliers ont repris le chemin de l'école pour une semaine à 4 jours.
En savoir plus : cliquez ici.

Service enfance, jeunesse, écoles
16, rue de l'Hôtel de Ville
Beaufort-en-Vallée
49250 Beaufort-en-Anjou
02 41 79 74 17